



REÇU le 31 JAN. 2020

Réf.: 39/20

Dossier suivi par : Jeanne ROLAND
tél : 247-83517

**Fédération Saint-Hubert des chasseurs du
Grand-Duché de Luxembourg ASBL**

**Monsieur Georges JACOBS
Président**

**15, rue de l'École
L-9167 Mertzig**

Luxembourg, le 29 janvier 2020

Objet: Votre demande relative à la chasse dans le cadre des mesures de prévention contre la peste porcine africaine

Monsieur,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre lettre du 24 janvier 2020, par laquelle vous demandez :

- la prolongation de la chasse au chien courant jusqu'au 29.02.2020 ;
- la prolongation de l'octroi des primes pour sangliers abattus d'un poids inférieur à 30 kg jusqu'au 29.02.2020 ;
- l'annulation temporaire de l'interdiction de chasser en forêt du 1.03 au 15.04 pour tout le pays.

Concernant le point 2., je tiens à vous informer que j'accorde la prolongation de l'octroi des primes pour sangliers abattus, dont le poids de la carcasse est inférieur ou égal à 30 kg, jusqu'au 29 février 2020 inclus.

Votre demande a été transmise pour compétence au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, en ce qui concerne les points 1 et 3.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,



Romain SCHNEIDER